



## Règlement des compétitions à tours qualificatifs

### 1/ Règles de base

1) Communes à toutes ces compétitions :

- ❖ Un même club ne pourra organiser qu'une seule compétition de ce type par an
- ❖ Les finales (de deux compétitions différentes) ne pourront se dérouler à la même date
- ❖ Ces compétitions ne bénéficieront d'aucune protection sur le calendrier officiel de la Haute-Garonne

2) Spécificités

- Pour les compétitions réservées aux vétérans et aux plus de 55 ans, elles devront se dérouler du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre
- Pour les compétitions réservées aux seniors (hors 55 ans et plus), elles devront se dérouler entre la dernière journée de CDC et le premier qualificatif aux championnats départementaux

### 2/ Graphique

Pour ces compétitions, le graphique informatique est obligatoire. Il apporte des garanties importantes :

- Validité des licences
- Gestion des fichiers
- Gestion simplifiée des remplacements

### 3/ Jury et encadrement de la compétition

Un jury est obligatoirement composé à tous les tours de la compétition. Il comprend :

- Président du club organisateur ou son représentant
- Arbitre de la compétition
- Délégué du comité

Rôle du délégué : c'est le support de la compétition et de la réglementation

Arbitre : si possible un arbitre de Ligue désigné par les secteurs ou par la commission d'arbitrage, en cas de problème. Si le concours se déroule sur plusieurs sites éloignés, plusieurs arbitres sont désignés.

### 4/ Tours Qualificatifs

Ces compétitions comportent 4 tours qualificatifs, au maximum.

Le nombre d'équipes à qualifier par tour est indiqué avant la compétition et ne peut être supérieur au quart du nombre total des équipes inscrites (arrondi à l'unité supérieure). Le reliquat des équipes à qualifier peut être redistribué sur le (ou les) tours suivants, sous les mêmes conditions.

Tout joueur déjà qualifié ne peut plus participer aux tours suivants.

### 5/ Remplacements

- un seul joueur par équipe peut être remplacé, sur présentation d'un justificatif, par un joueur n'ayant pas participé aux tours de qualification
- en cas de 2 forfaits dans l'équipe, l'équipe est disqualifiée
- Absence le jour de la finale : poule de 3 ou équipe gagnante d'office.

### 6/ Répartitions des Indemnités

Elles devront avoir la dotation d'un Régional :

- Triplettes seniors (et 55 ans et plus) = 2250€
- Doublettes seniors (et 55 ans et plus) = 1500€
- Triplettes féminines = 1000€
- Triplettes mixtes = 1000€
- Triplettes vétérans = 1000€
- Doublettes mixtes = 750€

A chaque tour qualificatif, les équipes primées sont indemnisées d'un montant toujours égal au montant de l'engagement à chaque tour primé.

Pour la phase finale, les prix sont calculés sur la base de la dotation globale initiale et des éventuels reliquats de chaque tour.

#### **7/ Publicité du Concours**

Sur le calendrier et les affiches publicitaires, seule la dotation globale doit apparaître.

#### **8/ Points de Classification**

Les points de classification seront basés sur le nombre total des équipes ayant participé à la compétition.

*Ce règlement a été approuvé lors de la réunion du CD 31 du 21 juin 2017*

